



Véronique Brochu <direction@cobaric.qc.ca>

Livrable 31 juillet 2022 - Délais pour le virement

Suivi Conventions <suivi.conventions@environnement.gouv.qc.ca>
À : "karine.dauphin@robvq.qc.ca" <karine.dauphin@robvq.qc.ca>

13 octobre 2022 à 14 h 04



Bonjour,

Compte tenu de la réorganisation de notre nouvelle direction, nous tenons à vous informer qu'exceptionnellement il est possible qu'il y ait un délai de quelques jours pour le versement associé aux livrables associés à l'article 4. a) ii) de votre convention (à remettre au plus tard le 31 juillet 2022). Nous sommes désolés des incon vénients et nous vous invitons à nous informer si vous avez des enjeux relatifs à ce délai.

Si ce message ne s'adresse pas à vous, merci de ne pas en tenir compte.

N'hésitez pas à nous relancer pour toutes autres questions.

Cordialement,

Philippe Gosselin

Direction des programmes et de l'accompagnement des partenaires et des clientèles (DPAPC)

Direction générale des opérations et de l'accompagnement des partenaires et des clientèles

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)